

2022-08.12.09

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLLETTE Paul

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 43

· dont suppléé : 0

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation

2 décembre 2022

Secrétaire de séance :

M. VERONT Fabrice

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëtitia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : ZAE D'AILLY SUR NOYE – PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN – SVM PROMOTION

Rapport conjoint de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique et Tourisme et de Mme Laurence RATAUX, Développeur économique

Vu les différents échanges entre la CCALN et SVM PROMOTION IMMOBILIERE,

Vu le courrier de M. MADJID AMAGHAR, Direction Immobilier d'Entreprise France, représentant SVM PROMOTION et SVM GROUPEGROUPE, reçu le 21 novembre 2022 présentant le projet de réalisation d'un parc artisanal sur la parcelle ZV 92 de la Zone d'activité du Val de Noye (PJ),

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2022,

Le domaine d'activité du projet : Promotion immobilière en vue de la création d'un village dédié aux artisans et TPE (ventes ou locations)

La parcelle concernée : ZV 92

Le prix : 10 € HT / m²

La surface totale : 14 478 m²

La vente sera concrétisée sous réserve de la commercialisation de 30 % des surfaces autorisées à la date de l'obtention définitive du permis de construire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- S'engage dans le cadre d'une promesse de vente à vendre au profit de la SAS SVM PROMOTION, 83 Boulevard Exelmans 75 016 PARIS, un terrain sur la ZAC du Val de Noye à Ailly sur Noye, suivant le plan

- cadastral joint, formé par la parcelle ZV 92 d'une surface de 14 478 soit : 144 780 € HT,
- Précise que le prix s'entend taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise. *Le montant de la TVA sur marge s'élevant à 0 €, compte tenu de la détermination d'une marge négative.*
- Confie la rédaction des actes nécessaires à la vente à Maître CORNU à Ailly sur Noye,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique et Tourisme à signer l'acte de vente,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique et Tourisme à signer tous documents en rapport avec ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/12/22

Affiché le 13/12/22

Le Président,

Alain DOVERGNE

